

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat - 86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 7
Avis aux éducateurs.....	p. 8
PV Commission Sportive.....	p. 10
PV Commission Féminine.....	p. 15
PV Commission Jeunes.....	p. 19
PV Commission Litiges.....	p. 28
Informations diverses.....	p. 36

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Vendredi 1er mai :**

- Fermeture du District (jour férié)

**Samedi 2 mai :**

- Journée des Féminines à Buxerolles

**Mardi 5 mai :**

- Réunion des clubs – jeunes
- Commission des Jeunes
- Commission de Discipline

**Mercredi 6 mai :**

- Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir
- Tirage des Coupes Départementales Séniors
- Commission de Discipline
- Commission Sportive

**Vendredi 8 mai :**

- Fermeture du District (jour férié)

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## JOURNÉE DES FÉMININES



Plus d'informations page 4

## TOURNÉE LFNA – CLUBS DE LA VIENNE

François GRENET, Président de la LFNA, vous propose de se retrouver le **lundi 11 mai** pour un temps d'échange entre les clubs de la Vienne et les élus de la LFNA.

Lien d'inscription page 3

## MARDI 5 MAI 2026

Les vœux pour l'Assemblée Générale du 5 juin 2026 et la fiche de renseignements pour les demandes de trophées doivent être retournés avant le **mardi 5 mai 2026**

Plus d'informations pages 4 et 5

## RÉUNION DES CLUBS

JEUNES

LE MARDI 05 MAI À 18H30  
AU DISTRICT

Bilan et perspectives d'évolution des catégories U13, U15, U17 et U18.

Lien d'inscription page 3.



# PARTENAIRE

## VOS FORMATEURS



**Enrick Cosson - 06 47 66 18 90**  
Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.



**Jordan Durand - 06 66 91 11 76**  
Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



**Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01**  
Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



**Anelore Méry - 06 60 27 93 34**  
Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



**Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84**  
Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



**Élodie Cervais - 06 72 68 73 35**  
Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

## NOS MISSIONS

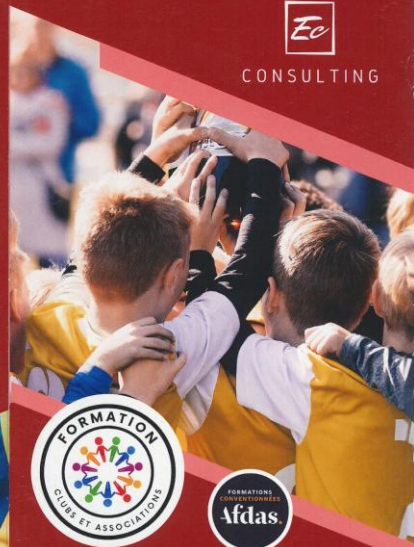
- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

## EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com  
02 36 05 63 05  
Loches  
www.eccformation.com



CONSULTING



## CLUBS ET ASSOCIATIONS vous n'êtes plus Seuls !

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

## NOS FORMATIONS



**"Bilan de compétences"**  
un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



**"Avoir une communication efficace pour sa structure"**  
Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



**"Créer un site internet 100% sur mesure"**  
Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



**"Maîtriser les bases associatives"**  
Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



**"Améliorer les ressources financières de sa structure"**  
Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



**"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"**  
Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



**"Créer et promouvoir un événement"**  
Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



**"Améliorer la gestion RH de sa structure"**  
Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



**"Analyse vidéo dans le sport"**  
Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



**DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**  
Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



### Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



### Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



## AVIS AUX CLUBS

### DATES À RETENIR

- **Samedi 2 mai** : Journée des Féminines à Buxerolles
- **Mardi 5 mai** : Réunion des clubs – Compétition catégories jeunes masculin au District
- **Mercredi 6 mai** :
  - Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles à Nieuil l'Espoir
  - Tirage des Coupes Départementales Séniors
- **Lundi 11 mai** : Tournée LFNA – Clubs de la Vienne à Jaunay-Marigny
- **Samedi 23 mai** : Finales Coupes Jeunes à Neuville
- **Samedi 30 mai** :
  - Formation professionnelle continue – recyclage BMF/BEF à St Georges les Baillargeaux
  - Journée complémentaire CFF2/CFF3 à St Georges les Baillargeaux

### TOURNÉE LFNA – CLUBS DE LA VIENNE

En cette fin de saison, François GRENET, Président de la LFNA, vous propose de se retrouver le **lundi 11 mai** pour un temps d'échange entre les clubs de la Vienne et les élus de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Cette rencontre sera l'occasion d'aborder les sujets qui vous concernent au quotidien : compétitions, accompagnement des clubs, finances...

À l'approche de l'Assemblée Générale de la LFNA du 27 juin, cette tournée doit également permettre d'entendre vos questions, vos attentes et vos propositions.

Chaque club pourra être représenté par deux personnes maximum (dont la Présidence ou Co-Présidence), et se verra remettre un kit de ballons de match, d'une valeur de 200€.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, un formulaire d'inscription est mis à votre disposition. Vous pourrez également y poser vos questions en amont, si vous le souhaitez.

Formulaire : [Lundi 11 mai 19 heures](#)

### REUNION DES CLUBS - COMPETITION CATEGORIES JEUNES MASCULIN

La commission jeunes souhaite établir un bilan, avec les clubs, et échanger sur les perspectives d'évolution des catégories U13, U15, U17 et U18.

C'est pourquoi, les RTJ ou responsables des catégories de jeunes sont invités à une réunion :

**Le mardi 5 mai à 18h30  
au District de la Vienne de Football**

Au programme :

- Bilan et propositions d'évolution de la pratique chez les jeunes (U13, U15, U17 et U18)
- Gestion des intempéries

Afin d'organiser au mieux cette soirée nous vous invitons à vous inscrire et à compléter le questionnaire suivant **pour le 3 mai 2026 au plus tard** : <https://forms.gle/EVSw4KHB8EMg5Tuw8>

Vos retours et votre présence seront nécessaires afin de débattre des évolutions possibles pour la saison prochaine. Ces propositions devront être présentées à l'Assemblée Générale.

### TOUTES FOOT : DÉPÔT DES ACTIONS

La 4<sup>ème</sup> édition lancée cette saison donne aux clubs une nouvelle opportunité de développer le football féminin.

L'engagement des clubs était effectif jusqu'au 15 décembre 2025.

Nous invitons les clubs candidats à déposer leurs actions via la plateforme dédiée avant le 03 mai prochain.

### CHALLENGE PEF DEPARTEMENTAL : DÉPÔT DES ACTIONS

Les clubs avaient jusqu'au 30 novembre pour s'engager au PEF sur Footclubs.

Les actions PEF doivent désormais être saisies au plus tard le 03 mai prochain sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte.



## FMI – FIN DE DISPONIBILITÉ DES VERSIONS HISTORIQUES AU 31 MARS 2026

Comme cela a déjà été acté et précisé à plusieurs reprises, nous souhaitons vous rappeler l'évolution concernant l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (FMI).

Les versions historiques de la WebApp FMI, à savoir la version 3.9 ainsi que la version 4.0.10, seront prochainement inutilisables.

Ainsi, **à compter du 31 mars 2026**, l'ensemble des clubs devra impérativement utiliser la version 5 de la WebApp FMI, et plus précisément la version 5.0.16.

## JOURNÉE DES FÉMININES

Cette année la Journée des Féminines, véritable fête départementale du football féminin, se déroulera le **samedi 2 mai à Poitiers**. Elle sera placée sous le signe de la convivialité et sans esprit de compétition.

Les féminines, licenciées ou non, des catégories suivantes, sont invitées à participer à une journée 100% féminine. À noter que les jeunes filles évoluant habituellement en équipes mixtes sont également les bienvenues.

Au programme de cette journée : des matchs et des animations

De 9h à 17h30 pour les catégories :

- U11-U13F à 8
- U15F sous forme de matchs à 8
- U18F sous forme de matchs à 8

Lors de la pause méridienne de 11h à 14h pour les catégories :

- U6-U8F
- U9-U10F

En semi-nocturne à partir de 17h pour la catégorie :

- Séniors, sous forme de matchs à 8

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

**Vendredi 5 juin 2026**

**Lieu à définir**

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

## VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 5 juin 2026** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 5 mai 2026**, dernier délai.



**DEMANDE DE TROPHÉE DU DISTRICT 2025/2026**  
**Arbitre – Éducateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

**Catégorie** :  arbitre     éducateur(trice)     dirigeant(e)     joueur (se)

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football (en précisant les années) :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Motivation de la demande :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Fait à : ..... le : .....

Signature : ..... Cachet du club : .....

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 5 mai 2026**

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses (date et lieu à définir)**



## CDOS – JOURNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

En partenariat avec le Département de la Vienne, le CDOS organise prochainement la Journée Olympique et Paralympique autour du lac de la Technopole.

Pour cette édition, ils ont fait le choix d'orienter prioritairement l'événement vers les entreprises du territoire. L'objectif est clair : permettre aux salariés de vivre un temps sportif et convivial sur la pause méridienne et en fin de journée, afin de favoriser la cohésion d'équipe, la qualité de vie au travail et la découverte des valeurs olympiques et paralympiques.

Pour combler l'après-midi ils réfléchissent à l'opportunité d'intégrer des scolaires sur ce créneau.

Cette dynamique sera renforcée par la présence de foodtrucks et d'animations complémentaires sur le site.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez dès à présent vous inscrire à partir du lien suivant : [Lien inscription](#)

## CDOS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la professionnalisation des salariés et dirigeants du mouvement sportif, le CDOS 86 organise cette formation pour permettre aux éducateurs sportifs de s'approprier l'usage de l'Intelligence Artificielle dans leur activité professionnelle.

PUBLIC : à destination des salariés, bénévoles et dirigeants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine.

COÛT DE LA FORMATION :

- 280€ pour les salariés – Prise en charge financière possible par votre OPCO,
- 50€ pour les dirigeants et les bénévoles d'associations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier les enjeux éthiques, sociétaux, environnementaux autour des IA,
- Elaborer des requêtes pour un usage de l'IA dans le cadre sportif,
- Paramétrer une bibliothèque et/ou un agent conversationnel,
- Identifier les plus-values de l'utilisation des IA dans sa pratique professionnelle.

INTERVENANTE : Marie BERNARD de l'Atelier Canopé 86

Pour s'inscrire : [Formulaire de préinscription à la formation professionnelle : "L'intelligence artificielle au service de l'éducateur sportif"](#)

## CROS – FORMATION PROFESSIONNELLE

Organisées avec Sport'Impact, et se déroulant à **Saintes**, non loin de votre département, ces formations peuvent être prises en charge par votre OPCO.

### La formation "L'intelligence artificielle au sein des associations"

Découvrez comment l'intelligence artificielle peut vous faire gagner du temps au quotidien. Cette formation vous accompagne pour comprendre l'IA et identifier des usages concrets et accessibles adaptés aux associations, sans prérequis technique.

- **11 mai** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)

### La formation "Le partenariat privé"

Développez des partenariats privés durables et adaptés à votre association. Cette formation vous donne les clés pour comprendre les attentes des entreprises, structurer votre démarche et construire des partenariats gagnant-gagnant.

- **15 juin** (1 jour) à Saintes
- **Tarif : 280€ HT**, formation professionnelle prise en charge par votre OPCO -> [Infos & inscription](#)

Nos formations et temps d'information sont ouverts à l'ensemble des structures sportives de Charente-Maritime et plus largement de Nouvelle-Aquitaine.

Retrouvez l'ensemble de notre catalogue de formations :

<https://formation-sport-nouvelle-aquitaine.org/>



## AVIS AUX ARBITRES

### RAPPELS

#### 1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

### INFORMATIONS DIVERSES

- La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>
- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
  - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
  - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
  - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
  - de faciliter le suivi de votre activité.



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>

### JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE CFF2/CFF3

- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux

Inscription journée complémentaire DF Coach Jeunes (CFF2) : <https://maformation.fff.fr/formation/136-journee-complementaire-df-coach-jeunes.html>

Inscription journée complémentaire DF Coach Séniors (CFF3) : <https://maformation.fff.fr/formation/137-journee-complementaire-df-coach-seniors.html>

### DF REF – CERTIFICATION

le MERCREDI 15 AVRIL 2026 au District à Poitiers et au complexe sportif André Messy à Buxerolles

JURY composé de MM. ALLOUIS Anthony, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, BERNARD Jean-Pierre et SAVIGNY Christian

NOM - Prénom du candidat	CLUB	Rapport de stage (entretien)	Education Intégrée (entretien)	Pédagogie terrain (M.S.P)	Résultats D.F REF
Lénaé GONCALVES	C.A Neuville	validé	validé	validé	Admise
Nathan VICTORINE	F.C Fontaine-le-Comte	validé	validé	validé	Admis
Mathis POITEVIN	Chasseneuil St Georges	validé	validé	validé	Admis
Célia SUIRE	Ste Eanne	validé	validé	validé	Admise
Quentin DUCROS	F.C Trois Vallées	validé	validé	validé	Admis
Mathis ARLIN	Stade Ruffecois	validé	validé	validé	Admis
Noah PROUST	F.C Loudun	validé	validé	validé	Admis
Bacar MAHAMOUD ABDOU	Poitiers CEP 1892	NON validé	NON validé	NON validé	NON Admis
Mathieu MOREAU	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Hugo DE VOLDER	F.C Vouneuil Béruges	validé	validé	validé	Admis
Loïc QUINTARD	O.L St Liguairé Niort	déjà validé	déjà validé	validé	Admis



Remerciements au club de l'ES Buxerolles pour leur précieuse collaboration



# ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027

## CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS



ANCIENS MODULES/CFF			NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
-	-	Module U6/U7	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 1	CFF 1	Module U9	CFI U6/U9 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U11	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Initiateur 2	CFF 2	Module U13	CFI U10/U13 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module U15	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
Animateur Sénior	CFF 3	Module U17/U19	CFI U14/U19 CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
		Module Séniors	CFI SENIORS CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	CFF 4	-	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral
-	-	Module Futsal Initiation/Découverte	CFI FUTSAL U13/U15 ATTESTÉ	Animateur
-	-	Module Futsal Entraînement/Perfectionnement	CFI FUTSAL U18/SENIORS ATTESTÉ	Animateur
-	-	Certificat Futsal Base	CFI FUTSAL CERTIFIÉ	Éducateur Fédéral

# ÉQUIVALENCES DU 01/07/2023 AU 30/06/2027



## ATTESTATIONS FÉDÉRALES

ANCIENS MODULES/CFF	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	LICENCE ÉLIGIBLE
Module Animateur/trice Fédérale	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE	Animateur

## DIPLÔMES FÉDÉRAUX

ANCIENS MODULES/CFF (Certifiés)	FORMATION COMPLÉMENTAIRE* (Inscription et participation)	NOUVEAUX CERTIFICATS/DIPLÔMES	GESTION ET DÉLIVRANCE DIPLÔME	LICENCE ÉLIGIBLE
CFF 2	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Jeunes + PSC 1	DF COACH JEUNES	LFNA	Éducateur Fédéral
CFF 3	1 j complémentaire Coach Séniors + PSC 1	DF COACH SENIORS	LFNA	Éducateur Fédéral
Module U6/U7 + Animateur/trice fédérale + CFF 1 + CFF 4	1 j complémentaire Responsable école de football + PSC 1	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL (UEFA C)	FFF (Service Entraîneurs)	Éducateur Fédéral

\*Une journée de 8h spécifique organisée par la LFNA

# #LFNA

lfna.fff.fr





# COMMISSION SPORTIVE

## Réunion du mercredi 29 avril 2026 Procès-verbal n°26

**Président** M. Jean-Louis OLIVIER  
**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL et Philippe GUILBAULT

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°25 sans modification

\*\*\*\*\*

## REPORT DES MATCHS

Compte tenu des nombreux matchs à replanifier, la Commission Sportive a fait valider par le Comité de Direction du lundi 23 mars des modifications impactant le calendrier prévu initialement.

Certaines équipes étant toujours qualifiées en Coupes ou Challenges et ayant plusieurs matchs de championnat à jouer, 5 pour certaines, il est nécessaire d'effectuer les changements ci-dessous afin de pouvoir programmer l'ensemble des matchs :

### 1/ Coupes et Challenges

- Coupe Jolliet Rousseau : le tour 5 (prévu le 12 avril) est reporté au week-end du 3 mai
- Challenge Marcel Renaudie : le tour 5 (prévu le 19 avril) est reporté au week-end du 3 mai

### 2/ Championnat

En D3, D4 et D5, afin d'éviter que :

- de trop nombreux matchs soient programmés les 1er et 8 mai 2026
- certaines équipes cumulent deux rencontres en 3 jours ou 4 rencontres en 1 semaine. Il a été décidé de **reporter la dernière journée** des poules de 10, initialement prévue le dimanche 10 mai, au dimanche 24 mai 2026.

### 3/ Quarts de finales des Coupes départementales

Tous **les quarts de finales**, des Coupes Louis David, Jolliet Rousseau, André Tassin, Challenges des Réserves, Marcel Renaudie initialement prévus le 3 mai, sont reportés au **jeudi 14 mai 2026**.

**Le tirage public aura lieu le 6 mai 2026.**

### 4/ Trophées des Champions

Toutes ces modifications en Championnat ont des conséquences sur le Trophée des Champions :

- Le tour préliminaire, prévu le 24 mai, est reporté au week-end du 6 et 7 juin
- La finale, prévue le 6 juin, est reportée au samedi 20 juin 2026 (sous réserve de la disponibilité des terrains du club d'accueil)





## SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	D	8	07/12/25 - 15/02/26 15/03/26	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	8	07/12/25 - 11/01/26 15/02/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672813	ACG Foot Sud 86 (1)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D3	D	11	01/02/26 22/02/26	54672816	Sommières St Romain (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D4	A	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	A	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54668592	Ouzilly (1)	Vouillé (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	C	11	01/02/26 - 22/02/26 15/03/26	54791818	St Savin St Germain (2)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	D	13	01/03/26	54668920	Dissay (1)	Cissé (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	8	07/12/25 - 10/01/26 14/02/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669029	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669030	Valence en Poitou FC (1)	Chatain (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D4	F	11	01/02/26 22/02/26	54669031	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Brion St Secondin (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	9	14/12/25-11/01/26 15/03/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669089	Sammarçolles (2)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	A	11	01/02/26 22/02/26	54669092	Les Trois Moutiers/Nord Vienne (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	09/05/26
D5	B	13	01/03/26	54416818	Moncontour/Coussay (2)	Orches (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	8	07/12/25 - 11/01/26 15/03/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	C	11	01/02/26 22/02/26	54669166	Availles en Châtelleraut (3)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	D	11	01/02/26 22/02/26	54669258	Dissay (2)	Montamisé (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	D	13	01/03/26	54669268	Dissay (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	9	14/12/25-11/01/26 15/02/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	E	11	01/02/26 22/02/26	54669348	Jaunay Marigny (3)	Vendelogne (2)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	E	13	01/03/26	54669356	Dissay (3)	Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	7	30/11/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	7	30/11/25 - 21/12/25 15/02/26	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	10/05/26
D5	F	10	25/01/26 15/03/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	17/05/26
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	17/05/26
D5	F	11	01/02/26 22/02/26	54669637	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	G	10	25/01/26 22/02/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	03/05/26
D5	G	11	01/02/26 22/02/26	54669452	Saulgé (1)	Lussacoise (1)	Match Arrêté	03/05/26
D5	H	8	07/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	10/05/26

## DÉPARTEMENTAL 2

**Match n°54686936 : Vivonne (1) – Brion St Secondin (1) en poule B du 14/02/26 remis au 03/05/26**

Demande du club de Brion St Secondin pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

La demande a été validée par la Commission Départementale de l'arbitrage.

**Les frais d'arbitrage des assistants seront à la charge du club de Brion St Secondin**

## DÉPARTEMENTAL 4

**Match n° 54668822 : Archigny (1) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) en poule B du 08/02/26 remis le 19/04/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°30 (22/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 2 en faveur d'Archigny (1).

**Match n° 54687025 : Vivonne (2) – Sèvres Anxaumont (2) en poule E du 07/02/26 remis le 19/04/26****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°30 (22/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 entre les deux équipes.

**Match n° 54669032 : Château Larcher (3) – ACG Foot Sud 86 (2) en poule F du 01/02/26 remis le 22/02/26 et à nouveau remis le 12/04/26.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°30 (22/04/26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 1 en faveur d'ACG Foot Sud 86 (2).

**FORFAIT****Match n° 54669047 : Brion St Secondin (2) – Availles Limouzine/Pressac (1) en poule F du 26/04/26**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Availles Limouzine/Pressac (1) (sans déplacement)

Amende de 45€ au club de Availles Limouzine

**DÉPARTEMENTAL 5****FORFAIT****Match n° 54416826 : Naintré (4) – Moncontour/Coussay (2) en poule B du 26/04/26**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Moncontour Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Moncontour

**Match n° 54669197 : Vicq S/ Gartempe (3) – Ingrandes (3) en poule C du 26/04/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vicq S/ Gartempe (3) (sans déplacement de l'équipe d'Ingrandes (3))

Amende de 35€ au club de Vicq S/ Gartempe

**Match n° 54669289 : Lavoux Liniers (2) – Villeneuve (1) en poule D du 26/04/26**

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Lavoux Liniers (2) (sans déplacement de l'équipe de Villeneuve (1))

Amende de 35€ au club de Lavoux Liniers

**Match n° 54669379 : Boivre (2) – Quincay (2) en poule E du 26/04/26**

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Quincay (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Quincay

**Match n° 54669375 : Vouillé-Latillé (2) – Vendelogne (2) en poule E du 26/04/26**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Vendelogne (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Vendelogne

**Match n° 54669376 : Poitiers Baroc (1) – Fontaine le Comte (4) en poule E du 26/04/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Fontaine le Comte (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Fontaine le Comte

**Match n° 54696099 : St Benoit (3) – Vivonne Football (3) en poule H du 26/04/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Benoit (3) (sans déplacement de l'équipe de Vivonne (3))

Amende de 35€ au club de St Benoit

**Match n° 54696100 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (4) en poule H du 26/04/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (4) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Smarves Iteuil



## CHALLENGE RENAUDIE

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 5<sup>ème</sup> tour le 03/05/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Jaunay Marigny 3	D5E	Champigny 1	D5A
2	Vouillé Latillé 2	D5E	Avanton 2	D5D
3	Dissay 2	D5D	Vendelogne 1	D5A
4	Chapelle Viviers 2	D5G	Poitiers Baroc 1	D5E
5	Coulombiers 1	D5H	Sillars 1	D5C
6	Boivre 2	D5E	Dienne 1	D5F
7	Lusignan 2	D5I	Smarves Iteuil 3	D5F

**Organisation du 5<sup>ème</sup> tour du Challenge Marcel Renaudie: 14 équipes.**

14 vainqueurs du 4ème Tour

## Coupe Joliet Rousseau

### JOLLIET ROUSSEAU : 5<sup>ème</sup> tour le 03/05/26

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.2
1	Acg Foot Sud 86 1	D3D	Leignes S/Fontaine 1	D3C
2	Aslonnes 1	D5H	Valence En Poitou Oc 1	D3D
3	Avanton 1	D3A	Ingrandes 1	D3B
4	Cisse 1	D4D	Mirebeau 1	D3A
5	Loudun 1	D3A	Biard 1	D3B
6	Paizay Le Sec 1	D3C	Sommieres St Romain 1	D3D
7	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D3D	Bouresse.Queaux Mous 1	D4F
8	Sammarcolles 1	D4A	Boivre 1	D4E

## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN 2ème tour à jouer au plus tard le 03/05/26

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.2
1	3 VALLEES 86 (1)	R2 A	CHÂTEAU LARCHER (1)	R3 E
2	CHAUVIGNY (2)	R2 A	USSON DU POITOU L'ISLE (1)	R3 E
3	LIGUGE (1)	R2 B	OZON (1)	R2 A
4	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3 A	NEUVILLE (1)	R1 A
5	MIGNE AUXANCES (1)	R3 A	CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 B
6	MONTMORILLON (1)	R2 A	STADE POITEVIN (2)	R2 A
7	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 E	BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A
8	NOUILLE (1)	R3 B	BUXEROLLES (1)	R1 A

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion : Mercredi 6 mai 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



# COMMISSION FEMININE

## Réunion du jeudi 23 avril 2026 Consultation électronique Procès-verbal n° 07

**Présidente** : Mme GRAVELEAU Stéphanie

**Présents** : Mmes LASMIER Claire, PADELEC Charlotte (visio), MM. BERTAUD Jacky, CHAUDELET Antoine (visio), M DAUBA Olivier, FELIX Tony, QUARESMA Stéphane.

**Absents** : Mmes BERGER Marion, BOURCIER Sandrine, MM. BEGAY Guillaume, LEPROUST Vincent.

**Assistent** : Mmes Coralie RENETEAU (Référente administrative de la Commission), Adeline URANGA (Directrice Administrative), M. Tony RICHARD (CTD)

\*\*\*\*\*

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1	/	13	01/03/26	54449939	Gatinaise (1)	Montmorillon (2)	Report du tour de Coupe Nouvelle Aquitaine	03/05/26
Fém Brassage	C	1	18/01/26	55358849	Chanteloup Courlay Chapelle (1)	Dissay (1)	Arrêté municipal	08/05/26
Fém Brassage	C	3	01/02/26 22/02/26	55358855	Chanteloup Courlay Chapelle (1)	Niort St Florent (2)	Arrêté municipal	03/05/26
U11-U13F	A	5	25/04/26	55408585	Moncoutant (1)	Chauray/Echiré St Gelais (1)	Festival Foot U13 Pitch	06/05/26
U11-U13F	B	5	25/04/26	55385810	Gj St Varaudaise (1)	Poitiers Stade (1)	Festival Foot U13 Pitch	16/05/26
U11-U13F	C	5	25/04/26	55408598	Montmorillon (1)	Chauray/Echiré St Gelais (2)	Festival Foot U13 Pitch	16/05/26

## ACCESSIONS ET RETROGRADATIONS - RAPPEL

### Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2025 - 2026 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3
Départemental 1 (1x10)	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3
	Descend en Départemental 2	-1	-2	-3	-3
	Vient de Départemental 2	2	2	2	1
Départemental 2 (1x6)	Monte en Départemental 1 de la poule Haute	-2	-2	-2	-1
	Vient de Départemental 1	1	2	3	3

**FÉMININE DEPARTEMENTAL 1****FORFAIT****Match n° 54428677 : Moncoutant (1) – Montmorillon (2) du 26/04/2026**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Montmorillon (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Montmorillon

**FÉMININE DEPARTEMENTAL 2****LITIGE****Match n° 55356359 : Vrère St Léger de Montbrun / Louzy (1) – Fontaine le Comte (1) du 2/03/26**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 25/03/26 (PV n°26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Vrère St Léger de Montbrun / Louzy (1) pour en donner le gain à l'équipe de Fontaine le Comte (1) (3-0, 3 points).

**Dossier classé**

**COUPE DU POITOU****FORFAIT****Match n° 55592566 : Gati Foot (1) – Chauvigny/Jardres (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de Chauvigny Jardres (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Chauvigny

L'équipe de Gati Foot (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 55592567 : Montmorillon (2) – Fontaine Le Comte (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de Fontaine Le Comte (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Fontaine Le Comte (1)

L'équipe de Montmorillon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 55592568 : Niort St Florent (1) – Pays Mellois (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de Pays Mellois (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Pays Mellois (1)

L'équipe de Niort St Florent (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 55592569 : Neuville (1) – Naintré (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Naintré (1)

L'équipe de Neuville (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 55592570 : Dissay (1) – St Cerbouillé (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de St Cerbouillé (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Cerbouillé (1)

L'équipe de Dissay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

**Match n° 55592571 : Cenon Vouneuil (1) – Cerizay (1) du 5/04/2026**

Forfait de l'équipe de Cerizay (1) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Cerizay (1)

L'équipe de Cenon/Vouneuil (1) est qualifiée pour la suite de la compétition



## TIRAGE

### COUPE DU POITOU FÉMININE A 11 – QUART DE FINALE DU 10/05/2026

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	Obs.
1	Neuville 1	D2F	Vrère/Louzy 1	D2F	08/05/2026
2	Niort St Florent 1	D1F	Gatinaise 1	D1F	
3	Ligugé 1	D1F	Echire St Gelais 1	D1F	
4	Montmorillon 2	D1F	Gati Foot 1	Brass. A	

24/05/2026 : demi-finale

6/06/2026 : Finale

## CHAMPIONNAT U15F

### FORFAIT

#### Match n° 55377387 : Poitiers Stade (2) - Parthenay Viennay (1) en poule B (basse) du 28/03/26

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers Stade (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers Stade

## FESTIFOOT

### FORFAIT

#### Equipe de Nieuil l'Espoir F

Pour avoir prévenu de son forfait pour la finale départementale du Festifoot à moins de 5 jours de la compétition.

Amende de 13€ au club de Nieuil l'Espoir

## PLATEAUX U6 – U10F

- 7 mars 2026 à VVM Chauvigny (5 clubs représentés)
- 21 mars 2026 à 3 Vallées (5 clubs représentés)
- 25 avril 2026 à Montmorillon : annulé

#### A venir :

- 2 mai 2026 Journée des féminines
- 30 mai 2026 JND

L'organisation des plateaux doit être revue pour la saison prochaine pour permettre aux petites de jouer plus.

## JOURNÉE DES FÉMININES

Samedi 2 mai 2026 : journée des féminines ; complexe Michel Amand à Buxerolles.

L'horaire pour les équipes seniors (peu nombreuses) est avancé. RDV à 15h00 pour un début à 16h.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

#### ➤ Dates à retenir :

- Samedi 6 juin 2026 : réunion des clubs féminins et des finales de la Coupe du Poitou à 11 et 8 (à Saint-Maixent-l'Ecole
- Samedi 13 juin 2026 : finale du Trophée Ginette Baraudon à Nieuil l'Espoir



➤ **Questions des clubs :**

Plusieurs clubs ont exprimé leurs interrogations concernant la participation de joueuses en transition de genre au sein des équipes féminines. À ce jour, la Fédération Française de Football n'a pas adopté de position spécifique sur ce sujet. En l'état actuel, toute personne dont l'état civil est reconnu comme féminin est autorisée à évoluer en équipe féminine.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

**La présidente, Stéphanie GRAVELEAU.**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 28 avril 2026  
Procès-verbal n°25

Président de séance : M. Philippe BARRITault  
Présents : Mme Sylvie TESSEREAU et Patricia PATRAULT  
MM. Frédéric TURBEAU  
Excusés : M. Christian DUVERGER et Christian SAVIGNY

\*\*\*\*\*

Le PV n° 24 du 21 avril 2026 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

## DATES A RETENIR

**Samedi 02 mai 2026** : ½ finale des Challenges U18 et U15 et Consolantes U18 et U15

**Mardi 5 mai 2026** : Groupe de travail avec les RTJ et responsables jeunes.  
- Objectif : Bilan et évolution des championnats U13, U15 et U17/U18

**Samedi 23 mai 2026** : Finale des Challenges U18 et U15, Consolantes U18 et U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

**Samedi 30 mai 2026** : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

La commission rappelle qu'il est toujours possible, à l'initiative des clubs, d'avancer une rencontre en semaine et après accord écrit.

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS								
Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U13D3	F	6	25/04/26	55407210	Poitiers Stade (4)	Neuville (4)	Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch	16/05/26

## RAPPEL : PROCÉDURE DE DEMANDE DE REPORT DE MATCH

Nous vous rappelons la procédure de demande de modification de match :

« 1/ Toute demande de changement de date ou d'heure sur la journée de championnat ou de coupe devra être effectuée par le club via Footclubs dans un délai minimum de 3 jours avant la rencontre concernée.  
Cette demande sera soumise à l'accord du club adverse qui annoncera sa décision via Footclubs. Le District de la Vienne pourra ensuite officialiser le changement. »

**Le report du match n'est possible que jusqu'au mercredi qui suit la rencontre**



## ACCESSION FIN DE SAISON

### Accessions en fin de saison :

- Le 1<sup>er</sup> de la poule de D1 U17/U16 si éligible à la montée en U18R2
- Le 1<sup>er</sup> de la poule de D1 U15 si éligible à la montée en U16 R2
- En U13, 1 seule montée sur les 2 poules de U13 D1.
  - 1) Si les 1ers de chaque poule de D1 sont éligibles à la montée en U14 R2 la Commission organisera une opposition entre ces 2 clubs (date à définir)
  - 2) Si un seul club sur les 2 est éligible alors celui-ci accèdera directement en U14R2

## CHALLENGE DÉPARTEMENTAL JEUNES

Attention les actions PEF doivent être saisies **au plus tard le 3 mai 2026** sur la plateforme dédiée pour que celles-ci soient prises en compte ; le District devant communiquer les lauréats départementaux du challenge PEF pour mi-mai.

### U18/U17

#### FORFAIT

**Match n° 55603753 : GJ Montasèvres (1) – GJ VVM Chauvigny (4) du 25/04/2026**

Forfait de l'équipe du GJ Montasèvres (1) (sans déplacement.)

Non amendé

**Match n° 55603755 : Jaunay Marigny (1) – Aailles.Bonneuil.Cenon.Vouneuil (1) du 25/04/2026**

Forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1) (sans déplacement)

Non amendé

**Match n° 55603756 : Poitiers CEP (1) – GJ Foot Sud 86 (1) du 25/04/2026**

Forfait de l'équipe du GJ Foot Sud 86 (1) (sans déplacement)

Non amendé

**Vu le nombre de forfaits et le peu d'intérêt suscité par les clubs pour ces matchs amicaux en U18/U17 la Commission a décidé de ne pas programmer de match sur la journée du 9 mai.**

### U17/U16

#### FORFAIT

**Match n° 55406457 : Vouneuil Béruges (1) – GJ Avenir 86 (2) en D2 poule A du 25/04/2026**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe du GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Avenir 86.

**Remarque** : s'agissant du 3<sup>e</sup> forfait, l'équipe du GJ Avenir (86) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.



## CHALLENGE U18

### CHALLENGE U18

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	<b>GJ Dissay Beaumont (2)</b>	<b>U18/U17 A</b>	/	<b>Montmorillon (2)</b>	<b>U17/U16 D1</b>
Y	<b>GJ Montasèvres (2)</b>	<b>U18/U17 B</b>	/	<b>GJ Avenir 86 (1)</b>	<b>U17/U16 A</b>

### Finale - 23 mai 2026

Equipe		Equipe
Vainqueur X	/	Vainqueur Y

## CONSOLANTE U18

### CHALLENGE CONSOLANTE U18

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	<b>Valence OC/Vivonne (1)</b>	<b>U16/U17 D1</b>	/	<b>GJ Foot Sud 86 (1)</b>	<b>U18/U17 A</b>
Y	<b>Poitiers ASAC (1)</b>	<b>U16/U17 D2B</b>	/	<b>GJ VVM Chauvigny (3)</b>	<b>U16/U17 D2B</b>

### Finale - 23 mai 2026

Equipe		Equipe
Vainqueur Y	/	Vainqueur X

## U15

### **Match n° 55406684 : GJ Foot Sud 86 (1) – GJ Val de Vonne (2) en D2 poule C du 25/04/2026**

La Commission souhaite un bon rétablissement à Clément PORCHERON, joueur U15 du GJ Foot Sud 86 suite à sa grave blessure.

### **Match n° 55406705 : Migné Auxances (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) en D2 poule D du 14/03/26**

Après plusieurs relances auprès du club de Migné Auxances suite à la non-transmission de la FMI, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission Litiges et Contentieux pour sanction.

## **FORFAIT**

### **Match n°55406653 : Loudun (1) – CSP Football (1) en D2 poule B du 25/04/26**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de CSP Football (1) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de CSP Football

**Remarque** : s'agissant du 3<sup>e</sup> forfait, l'équipe du CSP Football (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

### **Match n°55406797 : Poitiers ASAC (3) – Valdivienne (1) en D2 poule E du 25/04/26**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Poitiers ASAC (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Poitiers ASAC



## CHALLENGE U15

### CHALLENGE U15

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	<b>Buxerolles (2)</b>	<b>U15 D1</b>	/	<b>Neuville (2)</b>	<b>U15 D1</b>
Y	<b>GJ VVM Chauvigny (2)</b>	<b>U15 D2C</b>	/	<b>GJ Sud Haut Poitou (1)</b>	<b>U15 D2D</b>

### Finale - 23 mai 2026

Equipe		Equipe
Vainqueur Y	/	Vainqueur X

## CONSOLANTE U15

### CHALLENGE CONSOLANTE U15

1/2 Finales – Samedi 02 mai 2026

	Equipe	Div.		Equipe	Div.
X	<b>Poitiers ASAC (2)</b>	<b>U15 D2C</b>	/	<b>GJ Montasèvres (1)</b>	<b>U15 D2C</b>
Y	<b>GJ 3 Vallées 86 (1)</b>	<b>U15 D2D</b>	/	<b>Migné Auxances (3)</b>	<b>U15 D2D</b>

### Finale - 23 mai 2026

Equipe		Equipe
Vainqueur X	/	Vainqueur Y

## U13

### **Match n° 55408655 : GJ Avenir 86 (1) – Migné Auxances (1) en D2 poule A du 28/02/26**

FMI et feuille de match non reçue.

Après la réception des éléments demandés, la Commission a établi la feuille de match.

**Dossier classé.**

### **Match n° 55408658 : Châtelleraut Portugais (1) - GJ Avenir 86 (1) en D2 poule A du 07/03/26**

FMI et feuille de match non reçue.

Après la réception des éléments demandés, la Commission a établi la feuille de match.

**Dossier classé.**

### **Match n° 55406939 : Migné Auxances (2) – Poitiers ASAC (1) en D2 poule B du 07/03/26**

FMI et feuille de match non reçue.

Après la réception des éléments demandés, la Commission a établi la feuille de match.

**Dossier classé.**



## FORFAIT

### Match n°55408784 : CSP Football Club (1) – GJ Antoigné Ingrandes (2) en D3 poule A du 25/04/26

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Antoigné Ingrandes (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Antoigné Ingrandes

### Match n°55407037 : GJ Dissay Beaumont (3) – Bonneuil/Vouneuil/Cenon/Availles (1) en D3 poule B du 25/04/26

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de GJ Dissay Beaumont (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

### Match n°55407209 : GJ Cap Haut Poitou (2) – St Benoit Ligugé (2) en D3 poule F du 25/04/26

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Benoit/Ligugé (3) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de St Benoit

## CHALLENGE DANSAC

### Match n° 55566330 : GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) Tour 3 poule A du 04/04/26 (Mme PATRAULT n'a pas pris part à la décision)

Suite à la réclamation du GJ Dissay Beaumont (2) et de la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n°29 du 15/04/26), la Commission décide de faire rejouer le match GJ Dissay Beaumont (2) – GJ Cap Haut Poitou (2) au plus tard le mercredi 6 mai, y compris les jongleries à l'heure qui conviendra aux 2 équipes.

	<b>A</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>			
<b>2</b>			
<b>3</b>			
<b>4</b>			

	<b>B</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Poitiers Stade (2)	9	647
<b>2</b>	Poitiers ASAC (2)	4	146
<b>3</b>	Mignaloux Beauvoir (1)	2	192
<b>4</b>	Valence en Poitou (1)	1	145

	<b>C</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Gj 3 Vallées 86 (1)	7	384
<b>2</b>	Châtelleraut SO	7	373
<b>3</b>	Gj VVM Chauvigny (2)	3	450
<b>4</b>	St Benoit/Ligugé (2)	0	340

	<b>D</b>	Pts	Jongleries
<b>1</b>	Buxerolles (2)	9	453
<b>2</b>	Gj Espoir Sud Poitiers (2)	4	575
<b>3</b>	Gj Sud Haut Poitou (1)	4	310
<b>4</b>	Biard (1)	0	276

en vert les clubs qualifiés



## PLATEAUX U11/ PHASE 3

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

Les feuilles de match et de résultats à compléter sont sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

**RAPPEL : Ne pas oublier d'inscrire le nom de l'équipe à l'endroit prévu sur la feuille de match.**

Trop de feuilles sont encore transmises sans le nom de l'équipe participant au plateau.

Pour les clubs invités :

- Respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers.
- Préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés.
- En cas de défection, prévenir le responsable du plateau et envoyer un mail au District.
- Donner sa feuille de licences au club organisateur.

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la Commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- Envoi tardif des documents 15€
- Licence manquante 9€ par licence
- Totalité des licences manquantes 20€

**La licence dûment validée (par la Ligue) est obligatoire pour participer aux plateaux. Il en va de la responsabilité du club et de son Président.**

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

## PLATEAUX U7/U9 / PHASE 2

Les calendriers sont disponibles dans l'onglet Foot Animation Loisir sur Footclubs et sur le site internet.

La Commission demande d'utiliser les documents officiels transmis sur le site du District, rubrique « Documents », « documents généraux », « compétitions et calendriers », « jeunes ».

**Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District impérativement par l'onglet Foot Animation Loisirs (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres sous peine d'amende**

**Rappel : Les feuilles de Bilan sont souvent incomplètes. Le nombre de licenciés de chaque club n'est pas toujours notifié.**

### Feuilles de plateaux manquantes

**Documents manquants à envoyer au plus tard le 27/04/26 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.**

#### **Plateau U7/U9 du 07/03/2026**

##### **Secteur 8 : plateau à Valdivienne**

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

##### **Secteur 8 : plateau à Adriers**

La Commission demande au club **de Usson l'Isle Jourdain** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de chaque club présent sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Plateau U7/U9 du 28/03/2026****Secteur 5 : plateau à Migné Auxances**

La Commission demande au club **de Migné Auxances** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Secteur 8 : plateau à St Julien l'Ars (GJ VVM Chauvigny)**

La Commission demande au club **de Valdivienne** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Valdivienne** présents sur le plateau

**Plateau U7/U9 du 25/04/2026****Secteur 1 : plateau à Loudun**

La Commission demande au club **de Loudun** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Secteur 4 : plateau à Latillé (GJ Sud Haut Poitou)**

La Commission demande au club **de GJ sud Haut Poitou** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Secteur 4 : plateau à Lusignan (GJ Val de Vonne)**

La Commission demande au club **de GJ Val de Vonne** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

**Secteur 7 : plateau à Nieuil l'Espoir**

La Commission demande au club **de Nieuil l'Espoir** les documents suivants à recevoir pour le **05/05/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille bilan du plateau

<b>TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES</b>
---

**Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.**

**PLATEAUX U11 / PHASE 2****Amende de 15€****U11 - Plateaux du 29/11/2025****Poule L : à Adriers**

La Commission demande au club de **Saulgé** les documents suivants avant le **27/04/26** :

- La feuille de licences des joueurs du club de **Saulgé**

**U11 - Plateaux du 06/12/2025 reportés au 13/12/2025****Poule G : à St Benoit**

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **27/04/26** :

- La feuille de résultats du plateau



## Amende de 15€

### U11 - Plateaux du 28/02/2026

#### Poule I site 1 à Naintré

La commission demande au club de Naintré les documents suivants avant le 05/05/26 :

- La feuille de licences des joueurs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

### U11 - Plateaux du 21/03/2026

#### Poule E site 1 à Biard

La commission demande au club de Biard les documents suivants avant le 205/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau
- 

## PLATEAUX U11 / PHASE 3

### U11 - Plateaux du 25/04/2026

#### Poule C site 1 à Poitiers ASAC

La commission demande au club de Stade Poitevin les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de Stade Poitevin présents sur le plateau

#### Poule G site 2 à Ligugé

La commission demande au club de Ligugé les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

#### Poule H site 1 au SO Châtelleraut

La commission demande au club de SO Châtelleraut les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

#### Poule I site 1 à St Lèger de Montbrillais

La commission demande au club de St Lèger de Montbrillais les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

#### Poule K site 1 à Savigny (GJ VVM Chauvigny)

La commission demande au club de GJ VVM Chauvigny les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau

#### Poule M site 1 à Montmorillon

La commission demande au club de Montmorillon les documents suivants avant le 05/05/26 :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs présents sur le plateau
- La feuille de résultats du plateau



## FMI manquantes

### Amende de 15€

#### Journée du 14/03/2026

Match n° 55406705 : Migné Auxances (3) – GJ 3 Vallées 86 (1) en **U15 D2 poule D**

#### Journée du 25/04/2026

Match n° 55408671 : Migné Auxances (1) – Neuville (3) en **U13 D2 poule A**

**La FMI est obligatoire.**

**En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.**

**Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.**

## **DIVERS**

**Courriel du SO Châtellerault** : réponse faite par mail

**Courriel de CSP Football Club** : pris note. La Commission souhaite un bon rétablissement à Nathanaël LEFORT, joueur U9.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation**  
**Le Président, Philippe BARRITAUULT**

**La Secrétaire, Patricia PATRAULT**



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 29 avril 2026  
Procès-verbal n° 31

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 30 (par voie électronique) du mercredi 22 avril 2026 sans modification.

\*\*\*\*\*

### JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	GJ VVM Chauvigny	Sammarçolles
Archigny	Ingrandes	Sèvres Anxaumont
Blanzay	Jaunay Marigny	Smarves Iteuil
Boivre	Lavoux – Liniers	Sommières St Romain
Brion St Secondin	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Buxerolles	Ligugé	St Christophe
Cenon / Vouneuil	Loudun	St Julien l'Ars
Cernay St Genest L'Envigne	Lusignan	St Rémy sur Creuse
Champigny	Mignaloux Beauvoir	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	St Saviol
Châtellerault Portugais	Montmorillon	Stade Poitevin
Châtellerault Réunionnais	Naintré	Thuré Besse
Chauvigny	Neuville	Usson l'Isle
Croutelle	Nord Vienne	Valdivienne
Dienné	Nouaillé	Valence en Poitou OC
FC 3 vallées 86	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Antoigné Ingrandes	Paizay le Sec	Vivonne
GJ Dissay Beaumont	Poitiers Asac	Vouillé / Latillé
GJ Val de Clouère	Poitiers Gibauderie	Vouneuil Béruges





## Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : des joueurs du club de ..... sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui a engagé plusieurs équipes).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club .....

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs (si posée par un club qui n'a engagé qu'une seule équipe en Départemental 4 ou 5).

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **2** joueurs ayant joué plus de **7** matchs avec une équipe supérieures du club .....

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

\*\*\*\*\*

### Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Trop de réserves sont incomplètes ou erronées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés.

**\*\*\*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés hors période.

**\*\*\*** à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

## DOSSIER CLASSÉ

**Match n° 54695982 : Aslonnes / St Maurice Gençay (2) – Croutelle / Fontaine le Comte (1) en Départemental 5 poule F du 08/02/26 remis le 05/04/26**

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

**Dossier classé.**

**DÉPARTEMENTAL 3****Match n° 54668341 : Poitiers 3 cités (2) – Nord Vienne (1) en poule A du 26/04/26.**

Courriel de confirmation de réserves du club de Nord Vienne (26/04/26 à 21h27)

Réserve n° 1 : Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers 3 cités, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de Poitiers 3 cités (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

Réserve n° 2 : Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Corentin BOURDEAU, Mahamadou KOITA, Jean Baptiste KAPTUE MABOU, Narthus BRONS, Saindou INZOUDDINE, Aras CHITOU, Emrick YOMA, Mamoudou KOUROUMA, Giovanni DA COSTA MACHADO, Oussama BOUSSAHA, Christian AWAKI, Lamine DIANE, Jean Michel THORIN, Guillaume ARMANNI du club de Poitiers 3 cités, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve n° 1 :

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Poitiers 3 cités (2), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Poitiers 3 cités (1) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe **de Poitiers 3 cités (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Réserve n° 2 :

La commission prend connaissance de la réserve.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la réserve ne mentionne que : « sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période »

Considérant, que le courriel de confirmation de réserve corrige les manquements de la réserve d'avant match, la Commission décide de la transformer en réclamation.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers 3 cités (copie du courriel de confirmation de réserve) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 05 mai 2026**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 54668520 : Migné Auxances (2) – Poitiers Cep 1892 (2) en poule C du 26/04/26****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) d'un joueur (licence n° 9605177864) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Cep 1892 lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 06 mai 2026** terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 54668522 : Sèvres Anxaumont (1) – FC 3 Vallées 86 (3) en poule C du 26/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Sèvres Anxaumont (27/04/26 à 10h40)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : des joueurs du FC 3 Vallées 86 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du FC 3 Vallées 86, 1, 2 et 5 jouaient le même jour que le FC 3 Vallées 86 (3) et que seule l'équipe du FC 3 Vallées 86 (4) jouait le 25/04/26.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe du FC 3 Vallées 86 évoluant en Départemental 4 poule E : Vivonne (2) – FC 3 Vallées 86 (4) en championnat du 25/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe susnommée.

Considérant que l'équipe **du FC 3 Vallées 86 (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 3 à 0 en faveur du FC 3 Vallées 86 (3)**.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Sèvres Anxaumont.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

## DÉPARTEMENTAL 4

**Match n° 54687034 : Vivonne (2) – FC 3 Vallées 86 (4) en poule E du 25/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Vivonne (28/04/26 à 12h20)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du FC 3 Vallées 86, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du FC 3 Vallées 86 (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe du FC 3 Vallées 86 (4), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes du FC 3 Vallées 86 (1), (2) et (3) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls les joueurs Hugo FIBICH (16 matchs) et Kylian LE NAOUR (16 matchs) ont participé à plus de 10 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe **du FC 3 Vallées 86 (4) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 2 à 2 entre les deux équipes**.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Vivonne.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 54669048 : Chatain (1) – Château Larcher (3) en poule F du 26/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Chatain (27/04/26 à 11h54)

Considérant que la réserve de Chatain n'est pas inscrite sur la feuille de match suite à une erreur de manipulation mais étant donné que son dépôt a été confirmé par courriel par M. Levi NZAOU, arbitre officiel désigné sur la rencontre (27/04/26 à 16h04), la Commission décide de l'étudier.

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Château Larcher pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club Château Larcher (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.  
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Château Larcher (3), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant que le club de Chatain n'a engagé qu'une seule équipe senior en championnat.

Considérant que le vœu entériné l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25 est applicable à la rencontre en rubrique.

*En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures.*

Considérant, après vérification de la participation dans les équipes de Château Larcher 1 et 2 des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls 2 joueurs : Robin LABUSSIÈRE (15 matchs) et Pierre MAURY (22 matchs) ont participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe de **Château Larcher (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions du vœu entériné à l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25.

Par ces motifs dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à **savoir 2 à 1 en faveur de Château Larcher (3)**.

Les droits de réserve (45€) seront débités au club de Chatain.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 54669049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) en poule F du 26/04/26**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Saviol (27/04/26 à 08h59)

Réserve n° 1 : Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Jacky CHAIGNAULT, Théo LEBEAU, Nicolas KIRKET, Valentin FIDELE, Mathis CARRE, Léo MALPEYRE, Sofiane ELOY, Maxence CANTIN, Adrien LEBEAU, Romain THIMONIER, Amaury NUGUES, du club St Maurice Gençay, pour le motif suivant : le joueur/les joueurs Jacky CHAIGNAULT, Théo LEBEAU, Nicolas KIRKET, Valentin FIDELE, Mathis CARRE, Léo MALPEYRE, Sofiane ELOY, Maxence CANTIN, Adrien LEBEAU, Romain THIMONIER, Amaury NUGUES participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Réserve n° 2 : Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club St Maurice Gençay, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club St Maurice Gençay (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La commission prend connaissance des réserves pour les dire recevables.  
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de St Maurice Gençay (2), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.



Réserve n° 1 :

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de St Maurice Gençay (1) qu'elle ne disputait pas de match le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe de St Maurice Gençay (1) évoluant en Départemental 2 poule B : St Maurice Gençay (1) – Chauvigny (3) en championnat du 25/04/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **St Maurice Gençay (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

Réserve n° 2 :

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de St Maurice Gençay (1) des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Valentin FIDELE (11 matchs) a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure (coupes et championnat).

Considérant que l'équipe de **St Maurice Gençay (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des Règlements Généraux de la FFF.

Par ces motifs, dit les **réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match **à savoir 5 à 3 en faveur de St Saviol (2)**.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de St Saviol.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

Courriel de réclamation du club de St Maurice Gençay (28/04/26 à 21h29)

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de St Saviol (avec copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 06 mai 2026 terme de rigueur.**

**Dossier en instance.**

## DÉPARTEMENTAL 5

### **Match n° 54669196 : Oyré Dangé (3) – Bonneuil Matours (1) en poule C du 26/04/26.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Bonneuil Matours (27/04/26 à 16h40)

Réserve non inscrite sur la feuille de match car ne figure sur celle-ci que :

« formule des réserves pour le motif suivant »

La commission prend connaissance de la réserve.

Considérant qu'aux termes de l'article 142, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le grief précis opposé à l'adversaire, le simple rappel d'articles de règlements ne constituant pas une motivation suffisante. »,

La Commission juge la réserve irrecevable au regard des exigences fixées par les articles 142 et 187 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Considérant que la confirmation de réserve mentionne un grief : « sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Oyré Dangé , pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Oyré Dangé »

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Oyré Dangé (3), que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant que le club de Bonneuil Matours n'a pas engagé qu'une seule équipe senior en championnat pour la saison 2025/2026.

Considérant que le vœu entériné l'Assemblée Générale du District de Bonneuil Matours du 06/06/25 n'est pas applicable à la rencontre en rubrique.



*En D4 et D5, si un club qui a qu'une seule équipe rencontre un club qui a plusieurs équipes : Participation autorisée dans les 5 dernières journées de 2 joueurs de plus de 7 matchs en équipes supérieures.*

Par ces motifs, dit la réserve irrecevable et que la confirmation de réserve ne mentionne pas un motif correct et ne peut donc pas être transformée en réclamation.

La Commission enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir **3 à 2 en faveur de Oyré Dangé (3)**.

Les droits de confirmation de réserve (45€) seront débités au club de Bonneuil Matours.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

Pour information : aucun joueur ayant participé à plus de 10 (même à plus de 7) matchs en équipes supérieures n'était inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique.

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54667978 : Ligugé (2) – Beaumont St Cyr (2) en Départemental 1 du 25/04/26.
- Match n° 54667977 : Vouneuil Béruges (1) - FC 3 Vallées 86 (2) en Départemental 1 du 26/04/26.
- Match n° 54668113 : Poitiers Cep 1892 (1) – Beaumont St Cyr (3) en Départemental 2 poule A du 26/04/26.
- Match n° 54668244 : St Benoît (1) – Montmorillon (2) en Départemental 2 poule B du 25/04/26.
- Match n° 54668521 : Nieuil-l'Espoir (2) – Valdivienne (2) en Départemental 3 poule C du 26/04/26.
- Match n° 54422192 : La Chapelle-Viviers (1) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule C du 25/04/26.
- Match n° 54674407 : Cissé (1) – Chasseneuil St Georges (3) en Départemental 4 poule D du 26/04/26.
- Match n° 54687034 : Vivonne (2) - FC 3 Vallées 86 (4) en Départemental 4 poule E du 25/04/26.
- Match n° 54669048 : Chatain (1) - Château-Larcher (3) en Départemental 4 poule F du 26/04/26.
- Match n° 54159250 : Thuré Besse (2) – St Christophe (1) en Départemental 5 poule B du 26/04/26.
- Match n° 54696009 : Dienné (1) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule F du 26/04/26.
- Match n° 54669463 : Montmorillon (4) - Bouresse/Queaux-Moussac (2) en Départemental 5 poule G du 26/04/26.
- Match n° 54696101 : Valence en Poitou OC (3) - Coulombiers (1) en Départemental 5 poule H du 26/04/26.

## DIVERS

**Courriels des clubs de : Brion St Secondin, Dienné, Ligugé, Stade Poitevin FC, Vouneuil Béruges :**

Réponses par courriel.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Mme Maryse MOREAU.**



## INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2025/2026

# Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles



### CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

#### Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à MIGNALOUX-BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)~~
- ~~Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~ **ANNULÉ**
- ~~Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h~~  
  - ~~à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)~~
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**  
  - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

#### Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueuses
- Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueuses aux détections futures

#### **Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :**

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1<sup>ère</sup> séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1<sup>ère</sup> séance)

**En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92**



## Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNEUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNEUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNEUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	<b>DUBOIS ROBERTSON</b>	<b>TIANA</b>	<b>STADE POITEVIN</b>
13	<b>MOLONGO</b>	<b>LUNA</b>	<b>STADE POITEVIN</b>
14	<b>GOYAUD</b>	<b>OLIVIA</b>	<b>STADE POITEVIN</b>
15	<b>COSTARD</b>	<b>ANA</b>	<b>F.C LOUDUN</b>
16	<b>HEBERT</b>	<b>MAEVA</b>	<b>F.C LOUDUN</b>

## Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAI	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY